

Rhodax® Express

Fongicide

systémique contre le mildiou, l'excoriose et le black-rot de la vigne

Description des premiers secours

| | |
|--------------------|--|
| Généralités | En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. |
| Inhalation | Mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. |
| Peau | Retirer les vêtements souillés. Laver immédiatement au savon et à l'eau. |
| Yeux | Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une irritation apparaît. |
| Ingestion | Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. |

Fiche de Données de Sécurité disponible sur simple appel au 04 78 64 32 18 ou sur Internet : www.quickfds.com

Numéro d'urgence : 0 800 21 01 55

Usages et doses autorisés

VIGNE

RHODAX EXPRESS contre l'excoriose

Le premier traitement s'applique au débourrement (stade BBCH 07-09). De plus, des traitements anti-mildiou en végétation avec **RHODAX EXPRESS** empêcheront la colonisation des rameaux par le mycélium de l'excoriose et faciliteront l'éradication de la maladie. Pour les traitements dirigés en début de saison, la dose de **RHODAX EXPRESS** sera d'au moins 2 *kg/ha*.

Nombre maximum de traitements : 2

Dose autorisée : 0,4 *kg/hl*.

RHODAX EXPRESS contre le mildiou

RHODAX EXPRESS s'utilise en préventif, tous les 14 jours, dès les premiers risques de contamination et jusqu'à la véraison.

En cas de forte pression de la maladie, il est recommandé de resserrer la cadence de traitements à 10 - 12 jours.

Nombre maximum de traitements : 4

Dose autorisée : 4 *kg/ha*.

RHODAX EXPRESS contre le black-rot

La première application se fait dès le début de la période de sensibilité de la vigne : sortie des feuilles (stade BBCH09). La protection doit être maintenue pendant toute la période critique.

Dose autorisée : 4,5 *kg/ha*.

Nombre maximal de traitements : 4

Limiter les applications de préparations contenant des substances actives fongicides autorisées sur vigne (comme le fosétyl-aluminium et le dissodium phosphonate) à un total de 10 *kg* d'équivalent d'acide phosphoreux par hectare et par an.

RHODAX EXPRESS est parfaitement adapté à une lutte mixte anti-mildiou et anti-black-rot à la dose de 4 *kg/ha* ou de 4,5 *kg/ha* en cas de forte pression du black-rot.

En l'absence d'études, PHILAGRO France décline toute responsabilité sur l'utilisation de **RHODAX EXPRESS** sur vignes mères destinées à la multiplication. **RHODAX EXPRESS** peut induire un retard de maturité sur certains cépages sensibles.

Délai Avant Récolte (DAR) : 28 jours.

L'utilisation de ce produit sur ses usages autorisés n'est recommandée que sur les cultures et cibles indiquées ci-dessus. PHILAGRO France décline en conséquence toute responsabilité en cas d'utilisation du produit sur des cultures ou pour des cibles non recommandées.

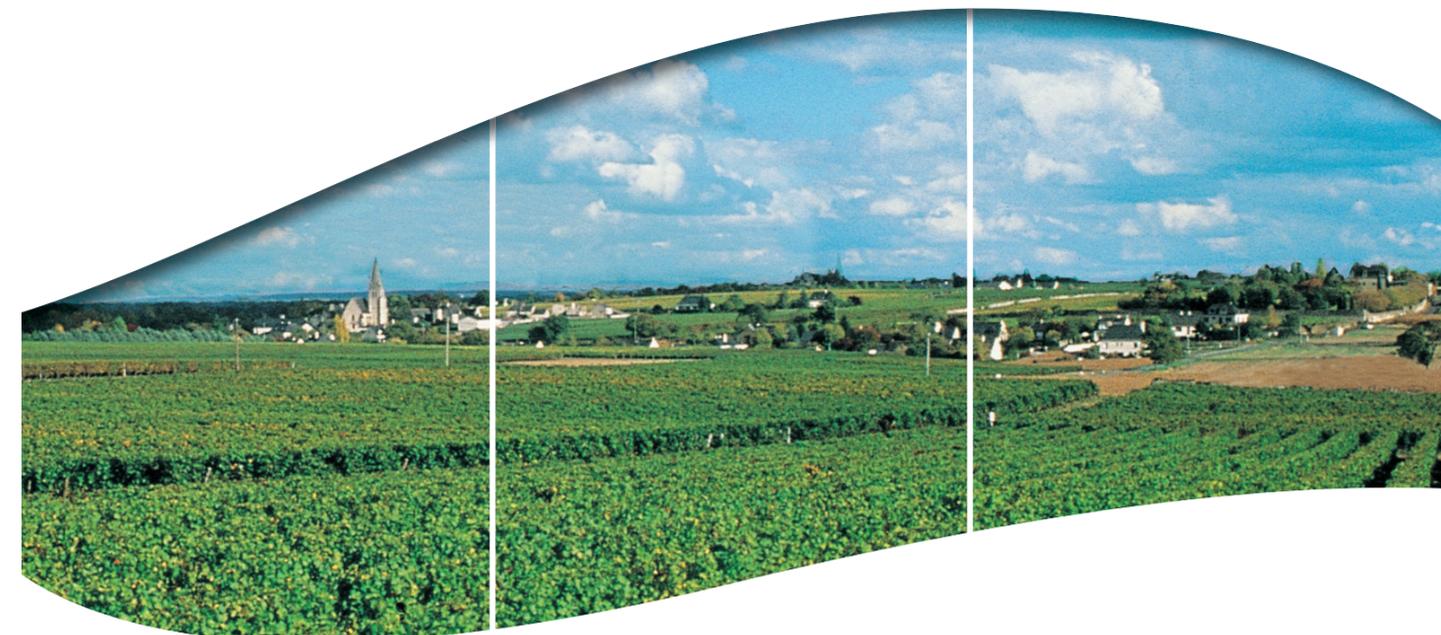
Les limites maximales de résidus applicables dans les pays de l'Espace Economique Européen sont consultables à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm.

Pour les autres pays susceptibles d'importer les denrées issues des cultures traitées, il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit et de l'exportateur des denrées d'assurer la conformité en matière de quantité de résidus.

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 2, rue Claude Chappe – 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58
PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RHO2089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. - RHODAX EXPRESS® marque déposée AMM. n° 9600516 - (WG) - 350.0 g/kg Fosétyl-aluminium, 350.0 g/kg Mancozèbe - ATTENTION - SGH07, SGH08, SGH09 - EUH401, H317, H361d, H400. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à www.phytodata.com et www.philagro.fr. Annule et remplace tout document antérieur de même nature. 10/2015. Conception : Imprim' Diffusion.



Rhodax® Express



PHILAGRO

PHILAGRO France
69771 St-Didier-au-Mt-d'Or cedex
Tél. 04 78 64 32 64 - Fax 04 72 53 04 58
RCS LYON B 389 150 582 - Capital : 9.912.500 €

PLUS D'INFOS ?
www.philagro.fr

PHILAGRO

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Rhodax® Express

Fongicide

Conditionnement(s)

Emballages
12 kg

Palettes
768 kg

Fiche d'identité

Composition
35% de fosétyl-Al (350 g/kg)
35% de mancozèbe (350 g/kg)

Formulation
Granulés à disperser dans l'eau (WG)

Numéro AMM
9600516

Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché et distributeur

PHILAGRO France
SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582
Parc d'Affaires de Crécy - 2, rue Claude Chappe
69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex.
Tél. 04 78 64 32 64 - Fax. 04 72 53 04 58

Description

RHODAX EXPRESS est un fongicide systémique préventif, associant le fosétyl-Al et le mancozèbe, destiné à lutter contre le mildiou, le black-rot et l'excorticose de la vigne.

Le fosétyl-Al, qui pénètre rapidement dans la vigne, circule ensuite avec la sève montante et descendante, se répartit ainsi dans toute la plante et protège les organes néoformés. Le fosétyl-Al possède un mode d'action très particulier : il stimule les Défenses Naturelles de la vigne contre le mildiou. A ce mode d'action principal s'ajoute une action directe sur la germination des spores et la croissance mycélienne. **RHODAX EXPRESS** contient également du mancozèbe, fongicide qui agit préventivement et par une action de contact multisite.

Préparation

Préparation de la bouillie

- 1 - Remplir à moitié la cuve du pulvérisateur.
- 2 - Mettre le système d'agitation en route.
- 3 - Verser lentement la quantité de produit nécessaire.
- 4 - Finir de remplir la cuve avec la quantité d'eau désirée.
- 5 - Laisser l'agitation en marche pendant le trajet et la pulvérisation.

Mélanges et compatibilité

Seuls les mélanges autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé.

Compte tenu de la grande variabilité de composition des spécialités à base de cuivre, les engrais azotés ou contenant du bore, le mélange de **RHODAX EXPRESS** avec une de ces spécialités peut conduire à une incompatibilité physique. La tenue d'un tel mélange devra être préalablement validée par un test. Dans tous les cas, PHILAGRO décline toute responsabilité pour des cas d'incompatibilité physique de **RHODAX EXPRESS** avec une spécialité à base de cuivre, des engrais azotés ou contenant du bore. La liste des incompatibilités mentionnées n'est pas exhaustive.

Précautions à prendre

Nettoyage du pulvérisateur et du matériel de préparation de la bouillie

Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est propre, exempt de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).

Aussitôt après le traitement, rincer et nettoyer très soigneusement le matériel d'application et de préparation de la bouillie, conformément à la réglementation en vigueur.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Pour protéger l'opérateur, porter

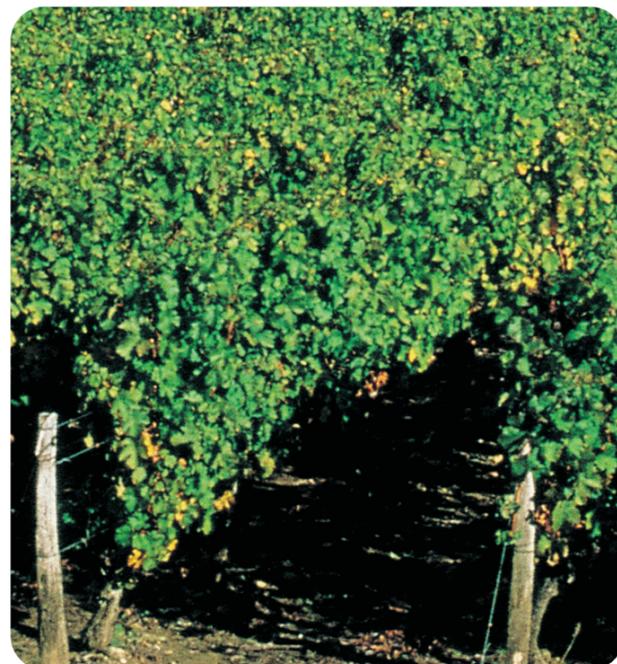
- Pendant le mélange / chargement :
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-3.
 - Lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3).
 - Bottes de protection certifiées EN 13 832-3.
- Combinaison de travail tissée en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.
- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Pendant l'application :
 - Combinaison de travail cote en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant.
 - Bottes de protection certifiées EN 13 832-3.

Si application avec tracteur sans cabine :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique pendant l'application et dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Si application avec tracteur avec cabine :

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.



Si application avec une lance ou un pulvérisateur à dos :

- Vêtement imperméable, blouse à manches longues conforme à la réglementation certifiée de catégorie III et de type PB3 à porter par dessus la combinaison.
- Gants en nitrile certifiés EN 374-3 réutilisable pendant l'application.
- Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :
 - Gants en nitrile certifiés EN 374-3.
 - Bottes de protection certifiées EN 13 832-3.
 - Lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3).
- Combinaison de travail tissée en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.
- EPI partiel (blouse) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison précitée.
- Lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3).

Pour protéger le travailleur amené à intervenir sur les parcelles traitées :

- Porter une combinaison de travail tissée en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.

Prévention de la résistance

Avec les fongicides, il existe un risque général d'apparition de souches résistantes à la substance active. Pour diminuer le risque d'apparition ou de développement du phénomène de résistance, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, cadence et séquences de traitement, conditions d'application, éviter les applications en situation curative, ...) et, chaque fois que possible, d'utiliser des produits à mode d'action différent en alternance ou en mélange. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité du fongicide. De ce fait PHILAGRO France décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de tels phénomènes.

Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.

Pour les emballages vides

- Réemploi interdit. Bien vider lors de l'utilisation du produit.
- Rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Les gestes responsables

Important - PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage, qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole, en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine, ainsi que sa conformité à l'autorisation de Mise sur le Marché délivrée par l'Autorité Compétente.

Informations réglementaires

SGH07 - SGH08 - SGH09

ATTENTION

- H317** Peut provoquer une allergie cutanée.
- H361d** Susceptible de nuire au fœtus.
- H400** Très toxique pour les organismes aquatiques.
- EUH401** Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- P261** Éviter de respirer les brouillards.
- P273** Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280** Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
- P332+313** En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
- P391** Recueillir le produit répandu.
- SPe3** Pour protéger les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
- SPe3** Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 50 mètres par rapport aux points d'eau et prévoir un dispositif végétalisé non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour limiter les risques d'eutrophisation.
- SP1** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Délai de rentrée dans la culture pour le travailleur : 48 heures.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

